



Direction générale adjointe
Pôle Architecture et Environnement
Affaire suivie par Alain Nicaise
courriel : alain.nicaise@cg94.fr
tél. : 01.43.99.70.20
fax : 01.43.99.72.52
2010 - N° 6

Hôtel de Ville
Monsieur Christian HERVY
Maire et Conseiller général
88 avenue du Général de Gaulle
94550 CHEVILLY-LARUE

Créteil, le 21 mai 2010

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous confirmer mon accord de principe pour la construction d'un centre de loisirs, d'une surface bâtie d'environ 1.000 m² sur le parc départemental Petit Leroy.

Je demande aux directions concernées du Conseil général d'engager dès à présent un travail approfondi avec vos services pour l'élaboration du programme qui sera remis aux architectes.

En effet, il convient de prendre en compte les contraintes du site, l'insertion paysagère de l'équipement et de veiller à traiter les interfaces fonctionnelles entre le parc et le centre de loisirs, ainsi que les travaux de modification du parc qui devront être intégrés dans votre opération.

La surface exacte de l'assiette foncière, sera précisée dès que le projet sera arrêté. Les aspects formels pourront se régler durant la phase de mise au point avant le dépôt du permis de construire.

La mise à disposition du terrain fera l'objet d'un bail emphytéotique de longue durée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil général

Pour le Président et Vice-président
Alain Blavat

Alain BLAVAT